



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Le Président fédéral
N/Réf. 2016/035
b.collignon@fafpt.org

Paris, le 5 avril 2016

Madame la Présidente,

La Fédération Autonome de la Fonction Publique (**FA-FP**) a été particulièrement attentive à vos différentes prises de parole en lien avec le projet de loi « Travail ».

Nous avons perçu au travers de vos propos votre volonté d'inscrire les travaux de la Commission des affaires sociales que vous présidez dans **une démarche visant à donner à ce texte toute sa dimension sociale.**

La **FA-FP** s'est engagée dans le mouvement social en cours, non pour demander le retrait de ce projet de loi, mais pour obtenir **l'intégration de toutes les dispositions indispensables pour exclure la précarité du droit du travail à tous les âges de la vie professionnelle et notamment pour les plus jeunes et les seniors.**

Nous encourageons également **le développement du compte personnel d'activité (CPA)** qui de notre point de vue pourrait répondre aux attentes en matière de formation professionnelle et de prise en compte de la pénibilité tout en assurant la portabilité des droits dans le domaine de la reconversion professionnelle ou de la protection sociale complémentaire.

Confiants dans votre détermination à défendre le droit de l'ensemble des salariés, de droit privé et de droit public, nous restons à votre disposition pour vous apporter, le cas échéant, toute précision sur les positions défendues par la **FA-FP** dans ce domaine, et vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Madame Catherine LEMORTON
Députée
Présidente de la Commission des affaires sociales
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Bruno COLLIGNON